

**CSRPN - Conseil Scientifique Régional  
du Patrimoine Naturel de Guyane**

Avis n° 2023 – 0090

**Dénomination** : Aménagement d'une piste forestière en secteur Mataroni

**Lieu des opérations** : commune de Régina

**Demandeur** : ONF

**Détails de l'avis**

Cette demande concerne la piste d'accès de fin de réseau « MAN455 » prévue au schéma de desserte de l'ONF, élément de la piste Mataroni au sud de la RN2 à Régina. La route à construire mesure 1600m de long, et représente une emprise totale de 24 ha. L'ONF n'est pas soumis à étude d'impact pour la réalisation de ces pistes. Néanmoins, lors du tracé du layon avant la mise en place de cette piste, trois espèces de plantes protégées ont été identifiées : *Lecythis pneumatophora*, *Miconia coarctiflora* et *Aniba rosodora*. L'ONF a donc pris la décision de présenter une demande de dérogation de destruction d'espèces protégées auto-portée.

Des mesures d'évitement ont été prise pour impacter le moins possible les individus identifiés sur le tracé, notamment de *Lecythis pneumatophora*, mais des impact relictuels demeurent. Une mesure de compensation est proposée avec l'exclusion de l'Unité de Production n°2 de la parcelle MAN461 (couvrant 47 ha et située à 4km du site impacté), ainsi mis en défens avec prévision de mise en série d'intérêt écologique lors de la révision en 2027 du schéma d'aménagement. Une mesure d'accompagnement est également proposée avec le suivi des individus des trois espèces concernées dans l'emprise du projet (secteur exploité et UP n°2-MAN461).

Le CSRPN salue la démarche du porteur de projet. Les mesures proposées sont en adéquations avec les impacts du projet. Il est proposé de rajouter une mesure d'accompagnement avec la vérification de l'état des individus de *L. pneumatophora* en bordure des anciennes pistes ONF.

**AVIS**

**FAVORABLE**

**FAVORABLE SOUS CONDITIONS**

**DEFAVORABLE**

**SIGNATURE :**

Olivier Tostain, président du CSRPN

